

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 10

Artikel: Notre lutte contre la crise : dédié au "Journal des associations patronales suisses"
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

24^{me} année

Octobre 1932

N° 10

Notre lutte contre la crise.

Dédié au « Journal des associations patronales suisses ».

Par Max Weber.

Plus la crise s'accentue en Suisse, plus les conceptions des chefs de l'économie et des politiciens des partis qui font autorité dans l'Etat, sur les mesures à prendre pour la combattre, deviennent confuses et contradictoires. Depuis le projet de baisse des salaires, son marchandage, jusqu'au rejet de cette proposition, depuis le projet d'une baisse radicale des prix jusqu'à la tolérance et l'appui, et voire même la revendication d'augmentation de prix, depuis le programme d'économie à réaliser, jusqu'au projet de voler l'argent destiné aux assurances sociales et jusqu'à l'instauration de nouveaux impôts de consommation, tous les projets que l'on puisse imaginer sont représentés. Effectivement, jamais la situation des milieux qui se nomment les soutiens de l'Etat, n'a été aussi confuse. Néanmoins, il est clair que de ce chaos d'opinions, deux groupes très distincts émergent, groupes qui savent pertinemment où ils veulent aller, bien qu'ils ne sachent pas encore nettement comment ils vont s'y prendre pour parvenir au but poursuivi. Il y a d'une part, l'association des paysans qui sans aucun égard pour les autres groupes économiques, ni pour l'Etat pas plus que pour l'économie publique en général, poursuit la lutte de classe la plus radicale que l'on puisse imaginer. Puis viennent ensuite les associations patronales qui cherchent par tous les moyens à faire supporter par la classe ouvrière les effets de la crise et à décharger le capital. L'interprète politique de ces milieux, M. Musy, cherche par ces divers moyens à opposer pour le moins un front uni aux revendications de la classe ouvrière; toutefois, il n'a aucune chance d'arriver à une entente pour l'élaboration d'un programme de mesures positives à prendre pour combattre la crise.

En opposition à l'incertitude qui règne dans le camp capitaliste et l'incapacité dans laquelle se trouve la majorité politique dirigeante d'atténuer les effets de la crise, le programme de crise des organisations ouvrières suisses se distingue par son unité, et

sa logique. C'est un système unifié de mesures de politique économique, de politique sociale et financière qui offre des possibilités d'endiguer les suites néfastes de la crise. Les milieux qui ne sont pas trop récalcitrants, qui ne manifestent pas de mauvaise volonté dès qu'il s'agit d'une proposition émanant des socialistes, ont également approuvé le programme de crise des syndicats. Certaines organisations d'agriculteurs, d'artisans, certains milieux commerciaux, certains libres penseurs de tous les groupes économiques, approuvent complètement l'idée de reporter sur les victimes de la crise, grâce à un impôt de crise, une partie de la capacité d'achat de la population qui en a déjà plus qu'elle ne peut en dépenser.

Il est compréhensible que les milieux patronaux en particulier, soient mécontents de l'efficacité des revendications syndicales de crise. Le « Journal des associations patronales », qui, tout d'abord durant 4½ mois, n'est pas parvenu à saboter le programme de crise des syndicats, donne plein cours à son désappointement en mettant en pratique la vieille et mauvaise méthode que l'on emploie encore parfois aujourd'hui et qui consiste à vouloir cacher l'absurdité de ses propres arguments en insultant et en accusant ses adversaires. Cela a lieu sous le couvert de l'anonymat, naturellement; il est fort probable que les correspondants du « Journal des associations patronales » auraient honte de signer leurs articles.

Nous n'avons pas l'intention d'employer les mêmes moyens, nous n'en avons du reste pas besoin, car nos arguments suffisent à agir efficacement. Nous relèverons néanmoins les objections les plus saillantes qu'a présentées le « Journal des patrons » à l'occasion de la manifestation organisée fin mars de cette année par les organisations qui sont en tête du mouvement syndical.

On peut dire aujourd'hui, sans prétention aucune, que le développement économique qui s'est effectué depuis le printemps dernier confirme nettement tout ce que cette manifestation avait de fondé. Aujourd'hui encore on ne saurait modifier en quoi que ce soit la position prise à ce moment-là par les organisations ouvrières.

C'est particulièrement dans la question des prix, que les événements de ces derniers mois donnent pleinement raison aux mobiles qui engagèrent les organisations ouvrières à présenter la requête à fin mars. Nous prétendions à ce moment-là qu'il n'y avait pas de niveau international des prix et qu'il fallait s'attendre à une augmentation des prix dès qu'il se produirait le moindre symptôme de modification de la conjoncture. Nous avons donc une augmentation des prix sur le marché des matières premières depuis quelques mois déjà et nous constatons, que les marchés qui par diverses mesures ont voulu baisser le plus possible leur niveau des prix (par exemple l'Angleterre par la dévalorisation de sa monnaie), réagissent les tout premiers contre la hausse des prix. Lorsque la situation redeviendra normale, les prix s'équilibreront de nouveau internationalement, et non pas par en bas, mais par en

haut. Et nous répétons aujourd’hui encore: n’est-ce pas insensé que la Suisse pratique également ces baisses de prix qui auront des conséquences très graves pour l’économie publique, pour revenir plus tard à une hausse des prix? Lors de la dernière crise déjà, en 1921/22 la Suisse n’a pas baissé ses prix dans la même proportion que les autres pays. Elle est malgré tout allée trop loin et elle eut plus tard à supporter de sensibles déviations de prix. Notre politique économique devrait avoir pour but d’empêcher ces oscillations de prix que les crises ne font qu’aggraver. Le « Journal patronal » a entendu parler à quelque part de longues vagues du mouvement des prix et suppose que la baisse des prix va s’accentuer. Nul économiste sérieux n’admettra comme un fait probant scientifique, ce qu’on appelle les longues vagues. Lors même qu’elles le seraient, personne ne pourrait prétendre que le niveau actuel des prix s’élèvera ou s’abaissera au cours des prochaines décennies. Une chose est certaine: c’est qu’en même temps que l’amélioration de la situation économique, il se produira une stabilisation sinon une augmentation des prix.

Le « Journal patronal » prétend que notre thèse selon laquelle la baisse des salaires entrave la capacité d’achat, est une « exagération qui saute aux yeux ». Nous avouons ouvertement aujourd’hui: lorsque les syndicats firent connaître leur attitude à l’opinion publique, bien peu s’attendaient à ce que les prévisions qui faisaient l’objet de notre requête sur l’effet qu’aurait la baisse des prix et des salaires, se réaliseraient aussi rapidement que ce fut le cas. Nous ne citons qu’un exemple, le plus important: Dans l’attente d’une baisse des prix et des salaires, l’activité dans l’*industrie du bâtiment* a diminué de plus de la moitié dans l’espace de quelques mois et elle diminuera encore sous peu. Ce fait ne constitue pas seulement une perte de la capacité d’achat des ouvriers devenus chômeurs, mais les ouvriers émigrent des grands centres qui jusqu’à présent grâce à leurs travaux, avaient pu fournir du travail à nombre d’ouvriers. Ces émigrations dues à la crise du bâtiment peuvent devenir catastrophiques pour certaines localités.

Le « Journal patronal » prétend que notre politique tend à dissiper les fortunes amassées. Nous prétendons au contraire que les réserves demeurent intactes si l’activité peut être maintenue dans une certaine mesure sur le marché indigène, mais qu’on sera obligé d’y toucher si le chômage va en augmentant. Car finalement les chefs d’entreprises ne peuvent pourtant pas anéantir les chômeurs, ni les laisser mourir de faim, à moins que, suivant la proposition de l’avocat zurichois Dr. Guhl, on les déporte en Amérique du Sud.

Dans leur requête, les syndicats ont donné comme exemple la question du prix des loyers et ont démontré qu’il y a des prix surfait qui devraient et pourraient être baissés, mais que les autorités n’ont nullement l’intention d’exiger des réductions dans ce domaine. Cette affirmation est exagérée, dit le « Journal patronal »,

car suivant les nouvelles estimations de l'index des loyers « de sensibles baisses ont eu lieu ». Pourquoi ne citez-vous pas des chiffres, Messieurs les journalistes du « Journal des associations patronales » ? L'index des prix des loyers pour les anciens logements (construits avant 1917) était, selon les calculs faits en mai 1932, de 178 (juin 1914 = 100) contre 179 l'année précédente. Le recul est de $\frac{1}{2}\%$. Pour les grandes villes, l'index des loyers d'anciens logements est resté le même soit 192, en comptant les nouveaux logements, il est monté de 201 à 202. Nous laissons au lecteur le soin de juger lui-même de l'importance de ces « baisses sensibles ». De plus, l'index des frais de construction n'est que de 60—70 pour cent plus élevé qu'avant la guerre. Ces faits permettent de se rendre compte de la spéculation qui s'est faite et comment les propriétaires ont mis à profit leur situation de monopole.

La presse patronale ne cesse de parler de l'exagération du confort dans les appartements; à cet effet, nous aimerais l'inviter à visiter les logements dans lesquels le 90 % de la classe ouvrière suisse est obligé de vivre, afin qu'elle puisse se rendre compte du confort dont elle parle. On ne devrait pas reprocher sans cesse aux ouvriers de demander un confort que d'autres classes de la population demandent et peuvent payer. Le « Journal patronal » parle également de la Commission des prix des loyers. Nous savons fort bien aujourd'hui déjà, que ni la majorité de cette commission pas plus que les autorités ne sont disposées à intervenir efficacement pour faire baisser les loyers et que les commissions des prix formées dernièrement ne sont rien d'autre que du bluff pour soutenir la baisse des salaires.

La citation du prix du ciment par le « Journal patronal » prouve à quel degré s'élève l'argumentation scientifique de ce journal; il prétend que le prix actuel du ciment n'est que de 16% plus élevé qu'en 1914. Mais, ce qu'il tait, c'est que les frais de production dans l'industrie du ciment sont inférieurs à ceux d'avant-guerre par suite d'une rationalisation intense. Le « Journal patronal » ne dit pas non plus que le prix du ciment, selon l'index officiel, s'est élevé de 76 à 116, cet été, c'est-à-dire de 40 points ou de 53 pour cent. Tout commentaire serait superflu.

Pour motiver sa revendication d'une baisse de salaire, le « Journal patronal » prétend que d'éminents économistes socialistes reconnaissent qu'une adaptation des salaires à la baisse du coût de la vie augmenterait les occasions de travail. Nous contestons que des économistes socialistes aient fait de telles déclarations et nous exigeons du « Journal des associations patronales » qu'il nous fournit les preuves de leur affirmation. La citation du professeur Heimann qu'il rapporte, ne dit rien dans ce sens, et la citation du Dr Massar, un économiste qui n'est pas socialiste, « la crise actuelle devrait pouvoir être sensiblement atténuée par la baisse du niveau des prix combinée avec une baisse des salaires », n'est que l'extrait d'un exposé, dont le sens est tout autre. 1. Massar limite les

remarques qu'il a faites à une simple explication donnée en petits caractères sur l'Allemagne, ce qui pour d'autres pays, comme la Suisse par exemple, qui est dans une situation toute différente, ne veut absolument rien dire. 2. Il suppose que la structure de la formation des revenus d'avant-guerre peut s'appliquer aujourd'hui encore, ce qu'il n'affirme nullement. 3. Il ajoute ensuite que la formation des revenus de consommation est complètement disloquée 4. Il déclare très loyalement que la science n'a pu s'exprimer que très peu concrètement jusqu'à ce jour sur des questions aussi importantes de la politique pratique. 5. Mais le point déterminant est celui-ci: Massar traite lui-même la question des salaires d'une façon assez problématique et très probablement préfère ne pas porter de jugement, ce qui ressort très nettement puisque le passage cité est imprimé en petits caractères. Un peu plus loin, dans un passage que le « Journal patronal » ne cite pas, intentionnellement, il s'exprime plus clairement (pages 160/161 de son ouvrage). Nous en avons déjà parlé dans le dernier numéro de la « Revue syndicale » (page 287). A ce propos, Massar dit que le renforcement de la capacité d'achat consommatrice des salaires et traitements ne suffit pas le plus souvent à faire disparaître complètement la crise ni à réduire le chômage (ce qui est aussi notre avis). Puis, il continue: «Mais, sans aucun doute, le renforcement réel de la capacité d'achat devrait être une des mesures qui avec d'autres mesures dans la société (par exemple, également des transformations dans la capacité d'achat) devraient pouvoir empêcher de grosses pertes économiques au cours d'une crise de débouchés normale ». Plus bas, il dit encore: « Les conditions réelles... la véritable voie à suivre pour sortir de la crise actuelle, n'est pas de réduire la capacité d'achat générale ni de renforcer unilatéralement la formation de nouveaux capitaux, mais, au contraire, de renforcer la capacité d'achat consommatrice en éliminant les prix conventionnels importants et en baissant le niveau des prix ».

Si nous nous sommes arrêtés un peu longuement sur ce sujet, c'est à la seule fin de donner une fois un exemple de la légèreté avec laquelle le « Journal patronal » cite des œuvres d'économie nationale et s'entoure des nimbes de la science comme si ses rédacteurs étaient seuls à pouvoir saisir toute la complexité du problème de l'économie nationale.

Les organisations patronales citent toujours les chiffres les plus fantaisistes en ce qui concerne *la part du salaire* dans les frais de production. Ils arrivent même parfois à 100 pour cent. Oui, effectivement, si l'on pouvait compter le travail de celui qui a construit la fabrique, de celui qui a construit les machines, de celui qui a posé les rails de chemin de fer, la part du salaire atteindrait plus de 20 à 30 pour cent, soit ce que nous pouvons supposer être la moyenne de nos entreprises industrielles. Mais lors même que M. Musy en manifestera le désir, on ne pourrait réduire par la suite le salaire que ces gens ont touché depuis de longues années.

Nous savons parfaitement qu'en plus des salaires appelés salaires productifs, il y a encore les salaires dans les frais d'administration; ces derniers représentent une très faible proportion. S'ils étaient plus importants, ils se borneraient aux entreprises bureaucratiques.

Le « Journal patronal » fait complètement fausse route lorsqu'il croit que les syndicats veulent encourager l'exportation grâce à des subventions de l'Etat qui devraient contribuer à faire baisser les frais de production. Nous avons stipulé que l'exportation de la Suisse est entravée par d'autres difficultés que celles résultant des différences de prix, soit par des mesures de politique commerciale comme de politique monétaire ainsi que par des difficultés de crédit. Pour supprimer ces entraves, nous demandons l'appui de l'Etat. Entre en ligne de compte, par exemple, la garantie par l'Etat d'une certaine part du montant des factures relatives aux commandes de la Russie.

Le « Journal patronal » croit avoir liquidé la question de l'*impôt de crise* en citant cette phrase tirée de la brochure du camarade Lederer, professeur: « Le besoin public, pour autant qu'il doive être couvert par les bénéfices, peut également nécessiter une baisse des salaires dès qu'il y a perte par les impôts ou que les bénéfices sont réduits à rien ».

Cette remarque est parfaitement juste, mais elle ne saurait s'appliquer en rien dans la question de l'impôt de crise préconisé par les syndicats suisses. Il faudrait pouvoir exiger, d'un secrétaire patronal qui écrit au sujet de l'impôt de crise (sous forme d'un renouvellement du deuxième impôt extraordinaire de guerre) que celui-ci soit parfaitement renseigné sur la nature de cet impôt. S'il l'avait été, il aurait pu se rendre compte: 1. Que cet impôt ne concerne que les entreprises qui réalisent réellement des bénéfices; 2. Que cet impôt est prévu sur la base de 1 pour mille du capital et qu'il n'est perçu qu'à partir d'un bénéfice net de plus de 65% et peut s'élever jusqu'à 10 %. Le « Journal patronal » ne saurait prétendre qu'un impôt de 1 pour mille sur le bénéfice net représente une perte et qu'il contribuera à faire baisser les salaires. Et sur des bénéfices qui peuvent s'élever à 65% on ne saurait prétendre qu'un taux d'impôt de 10% aurait de telles conséquences. Ainsi donc, restons dans la réalité!

Nous concluons, honorable « Journal des associations patronales », en vous disant que vos « critiques » sur la requête des organisations syndicales ont été fort peu judicieuses dans le choix des moyens spirituels de défense, et que vous eussiez mieux fait de monter un peu moins sur vos grands chevaux si vous n'aviez pas d'objections plus plausibles à présenter. Et pour terminer, ceci encore: Si vous avez cru que par leurs manifestations du 11 septembre, en faveur de leur programme de crise, les syndicats ont voulu faire « un coup d'épate » (Theaterdonner), vous vous trompez fort. Faire du théâtre est bien plus du ressort de vos amis politiques; il suffit de rappeler les débats actuels sur la question

de la baisse des salaires du personnel fédéral. Mais l'effervescence, qui règne actuellement dans les masses ouvrières de notre pays pourrait bien, à un moment donné, si les autorités continuent à mépriser comme elles l'ont fait jusqu'à présent, les revendications ouvrières, se transformer en un orage qui pourrait bien ne pas être des plus agréables pour vous.

Le mouvement syndical en Espagne.

Par J. Lukas, Berne.

II.

L'Union general de Trabajadores.

L'Union syndicale espagnole qui est affiliée à la Fédération syndicale internationale se nomme l'Union general de Trabajadores et a son siège à la Maison du Peuple à Madrid.

Cette union syndicale fut fondée en 1888 par le fondateur du mouvement ouvrier socialiste espagnol Pablo Iglesias, à Barcelone. Le timbre-poste républicain actuel porte son effigie et tout syndiqué garde vivant en lui son souvenir et celui des nombreux services qu'il a rendus à la cause du mouvement ouvrier espagnol.

Le programme que s'était tracé l'Union générale était tout d'abord absolument neutre. Il s'agissait de ne donner aucune couleur à l'organisation, pas plus politique qu'économique ou religieuse, on espérait par là obtenir sans peine l'unification du mouvement ouvrier espagnol. Malgré la tiédeur du programme et malgré tous les efforts on ne parvint pas à une entente avec le mouvement anarchosyndicaliste. Les organisations syndicales religieuses et celles que l'on appelle les syndicats jaunes n'ont à aucune époque joué un rôle quelconque. Il existe, il est vrai, deux fédérations confessionnelles, l'une la Federacion de Sindicatos Obreros católicos et la Juntas diocesanos de Acción sozial qui recrutent leurs membres parmi la population campagnarde et un Sindicatos libre qui avait particulièrement la faveur de Primo de Rivera, mais toutes ces organisations dissidentes n'ont aucune espèce d'importance.

Après qu'il se fut avéré que la neutralité dans tous les domaines était préjudiciable aux tentatives d'unification, l'Union general décida en 1890 de participer à la vie politique. Elle s'associa étroitement au Parti socialiste et gagna rapidement en influence et en puissance. L'Union tenta énergiquement de représenter les intérêts économiques et sociaux de la population ouvrière, elle organisa de nombreuses grèves dont les résultats varièrent sensiblement. Au même moment elle lança une vive propagande contre la guerre et protesta par la proclamation de la grève générale contre la politique de guerre du gouvernement. En 1917